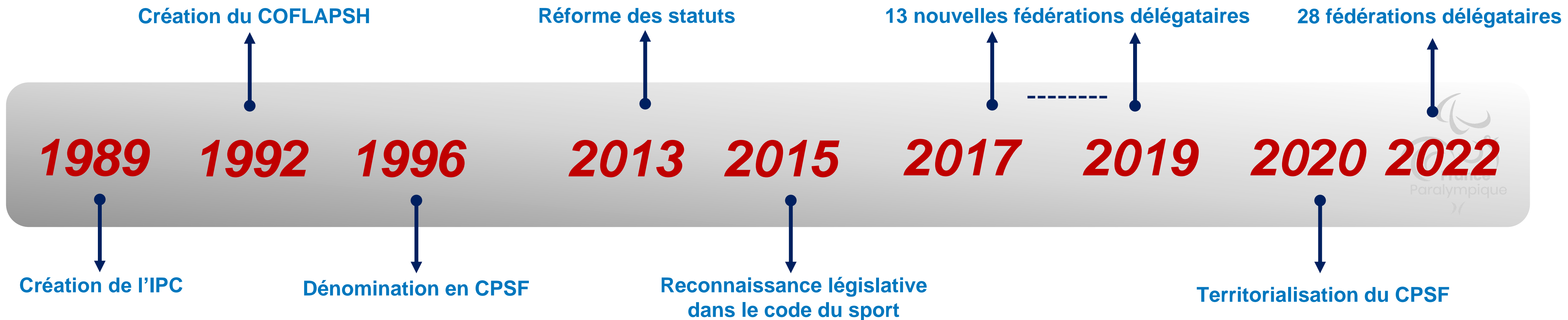


# CPSF PRESENTATION



# LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



## Qu'est-ce que le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ?

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap.

Le CPSF poursuit une double mission inscrite dans le Code du Sport :

- La constitution et la direction de l'équipe de France aux Jeux paralympiques.
- L'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.



# RÔLE DEVELOPPEMENT

## Assurer l'animation territoriale & la transversalité du réseau Sport & Handicap

- Interlocuteur de tous, au nom de tous,
- Diffusion et appui de l'état des lieux de la pratique physique des PSH en Région,
- Mobilisation des acteurs,
- Promotion du mouvement parasportif,
- Transversalité des acteurs & des actions.

## Investissement dans les projets sportifs territoriaux

- Assurer la cohérence des dispositifs Sport & Handicap,
- Orientation et fléchage des financements en faveur du volet handicap,
- Porter les réalités locales.

## Deux dimensions

- Prise en compte de l'environnement parasportif par les acteurs Institutionnels,
- Déploiement de projets nationaux ou territoriaux.



# 3 GRANDS AXES D'ACTION

Nouvelle paralympiade = Nouveaux enjeux ; Nouveaux acteurs ; Objectif 2024

**Quelles actions pour développer la pratique sportive auprès des Personnes en Situation de Handicap (PSH) ?**

## 1 Accroître l'offre de pratique

- Accroître le maillage territorial des clubs : construire un réseau de clubs « para-accueillants »
- Former les clubs à l'accueil de PSH
- Attirer de nouveaux acteurs sur le champ des parasports

## 2 Susciter la demande de pratique

- Construire des passerelles entre les clubs fédérés et les établissements sociaux et médico-sociaux
- Promouvoir les parasports auprès des PSH et notamment dans les QPV
- Mettre en réseau le secteur médical et hospitalier autour des parasports

## 3 Démocratiser les parasports dans l'espace public

- Prendre en compte l'ensemble du mouvement parasportif
- Solutionner les problématiques du parasportif
- Identifier et valoriser les pratiques parasportives





# Club inclusif

**1**

PRÉSENTATION

**Club  
inclusif**

## Qu'est-ce que le programme Club inclusif ?



Un programme pour permettre à tous vos clubs sportifs volontaires, d'accueillir des personnes en situation de handicap



## Pourquoi Club inclusif ? Des objectifs partagés pour structurer l'offre de pratique

- ➔ Pour lever les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap dans vos clubs sportifs ;
- ➔ Rassurer vos les personnes en situation de handicap de votre collectivité sur les capacités d'accueil et d'encadrement des clubs près de chez eux ;
- ➔ Répondre à vos contraintes territoriales spécifiques en matière d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ;
- ➔ Accélérer la structuration et enrichir l'offre de pratiques sportives et le maillage des clubs plus large sur votre territoire.



**Programme clé en main qui vous est destiné, piloté et coordonné par le CPSF avec l'expertise des mouvements du Handisport et du Sport adapté pour développer votre offre de pratique et votre politique parasportive.**

- ➔ Un programme à destination des dirigeants et encadrants de vos clubs sportifs primo-accueillants ;
- ➔ Un projet phare de l'héritage des Jeux Paralympique de Paris 2024 et qui permet d'animer votre label Terre de Jeux 2024 ;
- ➔ Des temps théoriques et pratiques, permettant une rencontre avec des sportifs en situation de handicap de votre territoire, et une rencontre avec des interlocuteurs experts du parasport ;
- ➔ Un accompagnement de 6 mois à destination de vos clubs pour construire un projet d'accueil et créer un réseau de club para-accueillant sur votre territoire ;

## Un programme inscrit dans une dynamique nationale, porté par et pour les territoires

- ➔ Le maillage territorial au cœur de la démarche club inclusif ;
- ➔ Le rôle central de la collectivité territoriale ;
- ➔ Une collaboration territoriale multi-acteurs ;
- ➔ Accompagner les politiques parasportives territoriales.



## Le rôle des différents acteurs du projet

- Collectivité :

Mobilisation des clubs de votre territoire ;  
Mobilisation des acteurs territoriaux ;  
Mise à disposition d'espaces.

- Mouvement Handisport et du Sport adapté :

Intervention sur les temps théoriques ;  
Mobilisation de pratiquants pour les temps de pratiques ;  
Mobilisation des clubs sportifs affiliés à leur fédération.

- CPSF :

Intervention sur les temps théoriques ;  
Coordination territoriale du projet en appuis sur les acteurs ;  
Accompagnement à la mobilisation des clubs sportifs.



## Une session Club inclusif c'est pour votre territoire :

**12**

Nouveaux clubs en capacités d'accueillir des PSH

**2**

Participants par club minimum, pouvant aller jusqu'à 4

**3**

Jours de formation

**6**

Mois d'accompagnement

**1**

Projet d'accueil individualisé par club

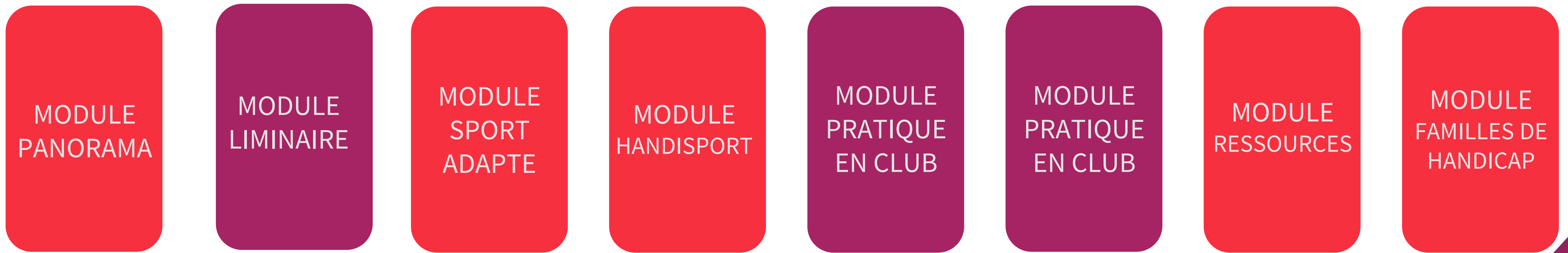
2

LE PROGRAMME CLUB  
INCLUSIF EN DETAIL

**Club  
inclusif**

# Présentation des modules

## Les modules de formation du programme Club inclusif



3h00

3h00

6h00

6h00

3h00

3h00

1h30

1h30

Tronc  
Commun

+ 6 mois d'accompagnement

Parcours  
Encadrants



Théorique

Pratique

Parcours  
Dirigeants

## 6 mois d'accompagnement pour permettre le développement d'un projet d'accueil parasportif :

- Réalisé par les comités départementaux handisport et du sport adapté
- Portant sur les 3 principales thématiques caractéristiques du développement d'un projet d'accueil parasportif :
  - La mise en place d'un ou plusieurs créneaux de pratique (dédié(s) ou partagé(s)) ;
  - La recherche de pratiquants ;
  - La recherche de financement et d'équipements.

**3**

**Modalités administratives  
et financières**

**Club  
inclusif**



## Financement du programme Club inclusif

Club  
inclusif

### Un cout territorial de 6000 €

- Un cadre défini
- Coût fixe comprenant théorie, pratique et accompagnement

### Une rétribution directe des acteurs délivrant la formation

### Prise en charge en intégralité des coûts d'ingénierie et de coordination du projet

Club  
inclusif

## ➔ Modalités financières

Deux schémas de financements possibles :

- Demande de subvention ;
- Appel à contribution.

## ➔ Modalités administratives

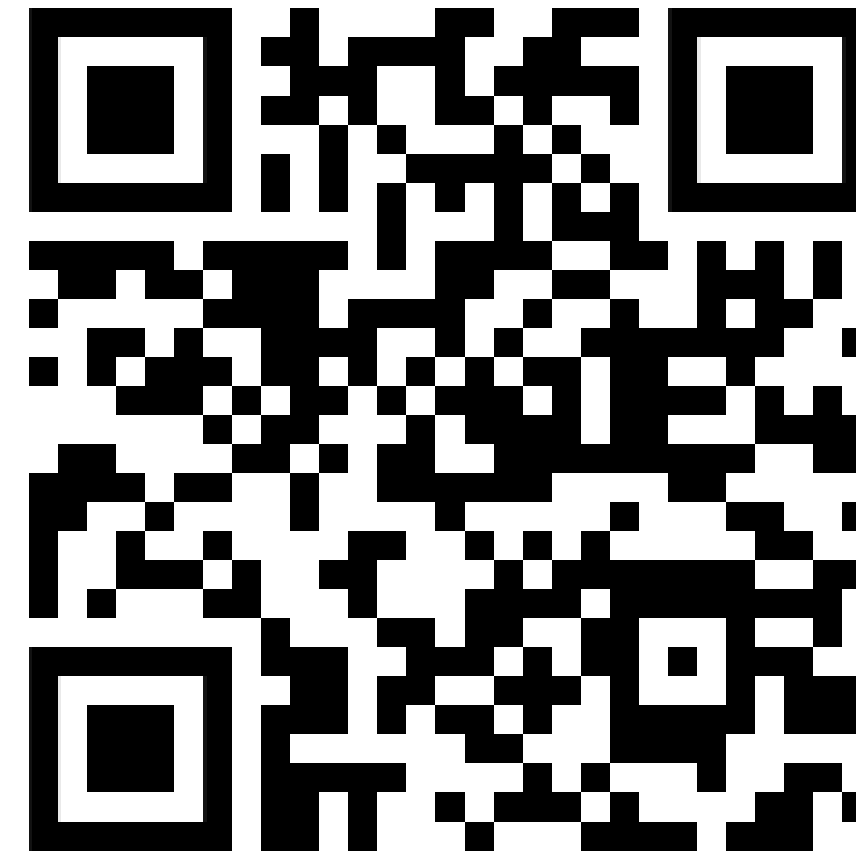
- Aucune obligation contractuelle ;
- Possibilité de mise en place d'une convention.

Résumé

Club  
inclusif

Retrouvez tous les éléments sur le site internet  
suivant :

<https://club-inclusif.fr/collectivites/>



Me contacter

Thomas URBAN



t.urban@france-paralympique.fr



07 62 99 19 87